

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

---

## RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

: Anti-fourmis concentré à diluer - BARFOUR250 - 3167770212129

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide (TP 18) - Usage biocide - ANTI-FOURMIS

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

:  
COMPO France SAS (anciennement K+S France SAS)  
Zone Industrielle  
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone

:

Adresse e-mail

: 03 81 40 25 25  
info@compo.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

---

## RUBRIQUE 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Flam. liq. 3 ; H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Sens. 1 ; H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Acute 1 ; H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 ; H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Contient : Permethrine (ISO)

Pictogramme :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

### Mentions de danger :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

## 2.3 Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucun.

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

### RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Liquides inflammables, Catégorie 2 ; H225  Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 ; H319  Toxicité spécifique pour certains  organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 ; H336	5 % - 15 %
Permethrine (ISO)	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	Acute Tox. 4 ; H332  Acute Tox. 4 ; H302  Skin Sens. 1 ; H317  Aquatic Acute 1 ; H400  Aquatic Chronic 1 ; H410  M = 1000	10 %
Esbiothrin (ISO) (RS)-3-allyl-2-methyl- 4-oxocyclopent-2-enyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarb oxylate	84030-86-4 / 260359-57-7 209-542-4 006-025-00-3	Acute Tox. 4 ; H332  Acute Tox. 4 ; H302  Aquatic Acute 1 ; H400  Aquatic Chronic 1 ; H410	5 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Si la personne a du mal à respirer, retirez la personne à l'air libre et à un repos dans une position confortable pour respirer. Si le problème persiste, consultez un médecin.

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

---

En cas de contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Laver votre peau contaminée avec de l'eau / douche pendant au moins 15 minutes. Si une irritation cutanée ou une éruption cutanée survient: Consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer le rinçage. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenez un avis ou une attention médicale.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Inhalation : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Ingestion : nausées ou vomissements. Contact avec la peau: peut provoquer une réaction allergique cutanée. Contact avec les yeux: peut provoquer une irritation des yeux.
-----------	--

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traitez symptomatiquement.
------------	------------------------------

---

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, CO2, utilisation de spray à eau ou de la mousse d' "Alcool".

Moyen d'extinction non approprié : Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les oxydes de carbone et du gaz de chlorure d'hydrogène peuvent être émis en cas d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utilisez le vêtement de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction d'incendie pollue doivent être jettes conformément aux dispositions locales.

---

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir chapitre 8.2

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

---

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas contaminer l'eau. Ne pas le vider dans les canaux. Les autorités locales doivent être avisées dans le cas où les déversements précis sont mis sous protection.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettez dans un récipient le matériel renverse pour éliminer en aspirant avec le vide ou en balayant.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

---

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Mesures habituelles de protection contre l'incendie.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les dépôts et conteneurs : Tenez le conteneur solidement ferme et dans un endroit bien aéré. Empêchez à ce qu'il se déverse au sol.

Conseils pour le stockage combiné.

Stocker à l'écart de: agents oxydants.

Pour de plus amples informations sur les conditions de stockage : Les températures supérieures à 0 °C

Utilisation finale spécifique Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

Aucune donnée disponible

(67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	400 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une ventilation appropriée au niveau des équipements. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Assurer une bonne aération et une évacuation au niveau des machines de traitement.

Protection individuelle :

Protection respiratoire : En cas de production de vapeur porter une protection respiratoire avec filtre type A. A1-P3.

Protection des mains : Gants de protection conforme à la norme EN 374. (Caoutchouc butyle 0,5 mm temps de pénétration 8h). La sélection appropriée de dépend du matériau, et aussi sur la qualité des gants. Le degré de protection varie d'un fabricant à l'autre. Le gant le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture du matériau des gants. Voir également les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, comme le risque de la coupe, l'abrasion et la durée de contact.

Protection des yeux : Des lunettes qui peuvent être hermétiquement fermés.

Protection de la peau: Vêtements de protection.

Autre : Observez les limites de la durée d'habillage.

CONTROLES D'EXPOSITION ENVIRONNEMENTAL : Empêcher toute pénétration dans le sol

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat : Liquide.

Couleur : Jaune

Odeur : caractéristique

Seuil de l'odeur : Non présent

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7 +/- 2

Densité : 0,95 +/- 0,05

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

---

Point du Rupture : > 29°C, <41°C,  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : Aucune donnée disponible  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible  
Densité relative : Aucune donnée disponible  
Solubilité : Aucune donnée disponible  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible  
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

## 9.2 Autres informations

Aucune

---

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Il n'existe pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune condition particulière à mentionner.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Réagit avec les agents d'oxydants. Agents oxydants.

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

---

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Il n'existe pas de décomposition dans le cas où il serait conservé et appliqué tel qu'il est approprié. Ne chauffez pas à l'extrême afin d'empêcher la décomposition thermique.

---

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Propan-2-ol: LD50: 4396 mg / kg (voie orale, rat)

LD50: 76,6 ml / L (inhalation, rat)

Perméthrine: LD50: 500 mg / kg (voie orale, rat)

DL50:> 2500 ml / kg (voie orale, rat)

Esbiothr de: LD50: 378 mg / kg (voie orale, rat)

DL50:> 2000 ml / kg (voie orale, rat)

Inhalation: A des concentrations élevées, les vapeurs peuvent provoquer des irritations des voies respiratoires et de la toux.

Ingestion: Peut causer des gênes en cas d'ingestion et des blessures internes.

Contact avec la peau: Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Provoque une irritation des yeux

Peut provoquer une allergie cutanée.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Propane-2-ol:

Poisson Toxicité aiguë (CL50 96 h): 9640 mg / L

Toxicité aiguë pour Daphnia (EC50 96 h): 13299 mg / L

Perméthrine:

Poisson Toxicité aiguë (CL50 96 h): 2,5 mg / L

Esbiothrin :

Poisson Toxicité aiguë (CL50 96 h):> 13 mg / L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Inexistante



Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Inexistante

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne contient pas de substances PBT ou vPvB sont évalués.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée







### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	liquide inflammable, n.s.a. (Propan-2-ol ; Permethrine)	Flammable liquids, n.o.s. (Propan-2-ol ; Permethrine)	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 3  Marque pour l'environnement 	Classe 3  Marque pour l'environnement 	Classe 3  Marque pour l'environnement 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	OUI	Polluant marin	OUI
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.		
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non concerné		
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non concerné		

## RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Rubrique ICPE : 4510

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

## RUBRIQUE 16. Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammable.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Révisions** : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Référence : FDS\_788\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 16/08/2017  
Remplace les versions précédentes

---

### **Autres informations**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.